

Image not found or type unknown



Stationnement très gênant

Par **Rachel Kaakil**, le **19/05/2018** à **21:23**

Bonjour,

j'ai reçu par la poste une contravention de 135 euros correspondant à stationnement très gênant à un lieu, jour, horaire où je n'étais pas, étant à ce moment là en réunion ailleurs, mon véhicule garé, non prêté ni volé. J'ai fait la démarche de contestation par internet en joignant ma convocation à la réunion mais je ne peux prouver que mon véhicule était garé. Que faire?
Merci